

Compte rendu du conseil municipal du 3 avril 2018

Budget Commune :

Le compte de gestion du budget de la commune de l'exercice 2017 a été visé et certifié conforme par le trésor public qui n'a émis aucune remarque ni réserve. Pour l'ensemble de l'année 2017, le compte administratif affiche un excédent pour la section de fonctionnement de 97 967,74€ et pour la section investissement, un excédent de 24 934,59€. Compte tenu des opérations des années précédentes, l'ensemble des sections affiche un excédent de 231 149,65 €. Cette somme est affectée en excédent du budget 2018. Ce solde positif s'explique par la vente du terrain de la résidence Raoul Garnier à Drôme Aménagement Habitat, des restes à reporter pour des travaux de voirie engagés en 2017 mais aussi par la maîtrise de nos dépenses.

Le budget communal de 2018 a été voté pour un total de 1 089 156,87€ répartis pour 745 163,97 € en fonctionnement et 343 992,90 € en investissement, compte tenu des reports du budget de l'an passé.

La part la plus importante de l'investissement sera consacrée à :

- Des travaux de voirie,
- La mise en sécurité des bâtiments,
- La mise aux normes des bâtiments publics pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite
- L'aménagement de la partie haute de la salle du moulin pour l'accueil du cabinet d'infirmière,
- L'équipement numérique de l'école.

Le budget 2018 dégage une capacité d'autofinancement de 240 000 €. Il se dote d'une réserve de trésorerie en cas d'imprévu de 18 718 €.

Le conseil a souhaité ne pas proposer cette année une hausse des taux d'imposition des taxes directes locales. Ce gel des taux pour le budget 2018 s'explique par le manque de visibilité sur les décisions gouvernementales relatives à la suppression progressive de la taxe d'habitation et sur la proposition de compensation annoncée par l'Etat. Par ailleurs, une augmentation des bases d'imposition prévisionnelles s'expliquant par une augmentation du domaine foncier bâti permet d'envisager une recette supplémentaire.

- le taux de la taxe d'habitation reste inchangé à 16,90%
- la taxe sur le foncier bâti reste fixée à 8,20 %
- la taxe sur le foncier non bâti reste fixée à 55%
- le taux relatif à la contribution foncière des entreprises reste fixé à 28%

Vote du tarif pour le remboursement des transports scolaires pour l'année 2018.

Participation à hauteur de 50% du coût de la carte de transports scolaires de la Drôme pour tout élève habitant la commune âgé de plus de 16 ans lui permettant de se rendre à son établissement scolaire secondaire. Le titre de transport et une pièce d'identité devront être présentés au secrétariat de mairie avant le 30 novembre 2018 pour obtenir cette participation.

Attribution de chèque cadeaux.

En fin d'année un chèque cadeau d'une valeur de 50€ sera remis à chaque membre du personnel.

Détermination du montant global de l'enveloppe destinée aux associations pour l'année 2018.

Le conseil définit à l'unanimité une enveloppe de 12 000€ à répartir par la commission des associations pour l'année 2018.

Approbation du Périmètre et du projet de statuts du Syndicats Mixte chargé d'élaborer un schéma de Cohérence Territoriale de RHÔNE PROVENCE BARONNIES.

Le périmètre du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) a été approuvé à l'unanimité. Ce périmètre reste inchangé mais il est modifié dans sa composition suite à la fusion des quatre intercommunalités de l'arrière-pays drômois.

Cession Parcelle AA421 - DAH/Commune

L'établissement public "Drôme Aménagement Habitat" est en cours d'aménagement d'une opération de logements locatifs sociaux individuels ainsi que des locaux d'activité, sur le territoire de la Commune des Granges-Gontardes.

Afin de baisser les coûts d'aménagement, l'établissement public "Drôme Aménagement Habitat" et la Société Développement Aménagement Terrains vont réaliser une partie de la voirie et des circulations piétonnes en commun. Cette voirie sera ensuite rétrocédée à la commune. Vu l'avancement de l'aménagement un chemin piétons doit être rétrocédé dès maintenant.

Le Conseil Municipal accepte la cession pour l'euro symbolique du cheminement piéton situé entre les deux opérations, cadastré AA421 d'une superficie de 80 ca, afin d'en devenir propriétaire et d'en assurer l'entretien.

SICEC (Syndicat Intercommunal pour la Construction et l'Exploitation d'un Chenil : Approbation des nouveaux statuts

Les communes de Taulignan, Montségur-sur Lauzon, Colonzelle, Grignan et Réauville souhaitent retirer leur adhésion au SICEC. Pour que cette décision puisse être prise en compte, l'ensemble des communes adhérentes doivent se prononcer par délibération. Le conseil accepte à l'unanimité la demande des villes concernées.